

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif au règlement (CE) n° 2286/2003 de la Commission du 18 décembre 2003 modifiant le règlement (CEE) n° 2454/93 fixant certaines dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2913/92 du Conseil établissant le code des douanes communautaire**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 343 du 31 décembre 2003)

Page 4, à l'article 3, paragraphe 1:

au lieu de: «Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.»

lire: «Le présent règlement entre en vigueur le septième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.»

---

**Rectificatif au règlement (CE) n° 14/2004 de la Commission du 30 décembre 2003 relatif à l'établissement des bilans prévisionnels et la fixation des aides communautaires pour l'approvisionnement en certains produits essentiels à la consommation humaine, à la transformation et en tant qu'intrants agricoles et pour la fourniture d'animaux vivants et d'œufs aux régions ultrapériphériques conformément aux règlements (CE) n° 1452/2001, (CE) n° 1453/2001 et (CE) n° 1454/2001 du Conseil**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 3 du 7 janvier 2004)

Page 19, annexe IV, partie 4, dans les tableaux «Madère» et «Açores», à la colonne «Codes NC»:

au lieu de: «0104 10 100104 20 10»

lire: «0104 10 10 et 0104 20 10».

---